

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 mai 2025 à 19h00**

Etaient présents : ARNOUITS J.P – DEKEISTER C – DELFORGE M – DEWYNTER K – DRIEUX D – LEVISSE P – LUCHET S – PACCOU N – PACCOU V – SAMYN M – VERHILLE H

Absents excusés : BECK B – EVRARD P – RYCKOORT J – SONNEVILLE V

ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Budget
- Statuts CCHF
- Maison médicale
- CLSH
- Installation friterie
- Retour des commissions
- Divers

- **Secrétaire de séance**

Madame Hélène VERHILLE est élue secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 00, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil.

Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

- **Budget**

Compte de gestion 2024/Compte administratif 2024 :

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du SGC pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sous la présidence de Madame Catherine DEKEISTER, le conseil municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT	
RECETTES	158 521,77 €	RECETTES	513 358.15 €
DEPENSES	557 824,61 €	DEPENSES	418 743,21 €
RECETTES - DEPENSES 2024	-399 302,84 €	RECETTES - DEPENSES 2024	94 614.94 €
RESULTAT ANTERIEUR	257 761,67 €	RESULTAT ANTERIEUR	37 644,25 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE	-141 541,17 €	RESULTAT GLOBAL CUMULE	132 259.19 €
- RAR DEPENSES	0,00 €		
+ RAR RECETTES	158 725,87 €		
RESULTAT FINAL CUMULE	17 184,70 €	RESULTAT A AFFECTER	111 000,00 €
		RESULTAT A REPORTER	21 259.19 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT		149 443.89 €	

Reste à réaliser en dépenses	MONTANT	Reste à réaliser en recettes	MONTANT
		DETR	27 826,25 €
		ADVB	33 356,00 €
		CCHF	40 768,62 €
		TERRAIN SCOTIMMO	56 775,00 €
	0,00 €		158 725,87 €

Hors de la présence de Monsieur DELFORGE Michel, Président, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 de la commune.

Madame Catherine DEKEISTER précise que des modifications sont à apporter au budget 2025 par rapport au vote effectué lors de la dernière réunion du conseil municipal. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le projet de décision modificative qui s'établit comme suit :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
002 Excédent de fonctionnement reporté	12 993.19 €	8 266.00 €	21 259.19 €
74111 Dotation forfaitaire des communes	70 000.00 €	- 5834.00 €	64 166.00 €
73132 Taxe sur les pylônes électriques	28 234.59 €	- 2 332.00 €	25 902.59 €
70311 Concessions dans les cimetières	500.00 €	- 100.00 €	400.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'affecter au budget pour 2025 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » PAS DE CHANGEMENT	111 000.00 €
002 « excédent de fonctionnement reporté »	21 259.19 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident la reprise des restes à réaliser pour un montant de 158 725.87 € (PAS DE CHANGEMENT).

- **Statuts CCHF**

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de délibération de modification des statuts de la CCHF pour les compétences petite enfance/enfance/jeunesse.

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition et après en avoir délibéré, décident :

- de donner un avis favorable aux modifications statutaires de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre,
- d'approuver la modification des statuts de la communauté ci-annexés et notamment son article 2 relatif aux compétences,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à notifier la délibération au Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de délibération sur la fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes des hauts de Flandre dans le cadre d'un accord local pour le mandat 2026-2032.

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'approuver l'accord local fixant à 71 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes des Hauts de Flandre pour le mandat 2026-2032,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la notification au Président de la C.C.H.F.

- **Maison médicale**

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il a été décidé d'identifier la maison médicale par une signalétique apposée sur la façade du cabinet médical.

Une nouvelle proposition est faite en lettres en aluminium. Le conseil municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les devis nécessaires pour la réalisation de ce projet.

- **CLSH**

Le centre de loisirs aura lieu du 28/07 au 22/08.

48 enfants sont préinscrits la première semaine, 75 enfants la deuxième semaine, 73 enfants la troisième semaine et 69 pour la quatrième semaine.

10 enfants sont préinscrits pour le mini-camp 7/10 ans et 25 enfants pour le mini-camp 11/15 ans, ainsi que 52 enfants pour le voyage.

Dix animateurs/trices et Elise PACCOU (Directrice) ont été recrutés.

- **Installation friterie**

La propriétaire de la friterie souhaite installer un kiosque de 4.80m/4.80m sur le parking du café Jean Bart (en remplacement de son camion à frites actuel).

Elle doit faire une demande de permis de construire. Dans ce cas, il faut un retrait de 5 mètres. Il faut donc que le kiosque soit installé dans la cour du café Jean Bart.

Monsieur le Maire va prévenir la propriétaire de la friterie afin qu'elle ait tous les éléments nécessaires pour l'aboutissement de son projet.

- **Retour des commissions**

Conseil Municipal des Jeunes : le projet du conseil municipal sera inauguré ce vendredi 30 mai à 18h00.

Eclairage public : la pose des nouveaux éclairages en LED a commencé ce matin.

Un nouvel éclairage sera opérationnel à l'abri de bus de la Kruys et au chemin de la Pâture. Un nouveau candélabre sera installé route de Watten, près du parking des kinésithérapeutes.

Réseau fibre/projet LoRa : un projet de déploiement du réseau LoRa est en cours sur l'ensemble de la Région. Celui-ci consiste à installer une antenne sur l'un de nos bâtiments publics. Par la suite, des capteurs peuvent être installés pour l'éclairage public, la gestion des bâtiments (qualité de l'eau, intrusion/alarme, détection des fumées, consommation d'énergie...).

A Lederzeele, idéalement l'antenne serait installée au niveau de la cheminée de la médiathèque. La problématique du rayonnement induit a été évoquée par les élus, cependant quand les capteurs seront en fonctionnement, le rayonnement sera 10 fois moins important que celui d'une antenne 4G, donc négligeable.

L'installation de l'antenne est gratuite pour la commune.

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

Parking de la salle polyvalente : la réfection du parking de la salle polyvalente sera réalisée en 2025. La partie carrée sera en sol drainant.

Un projet d'installer des poteaux escamotables est à prévoir pour l'accès au stade/espace des associations.

- **Divers**

Fête des voisins : elle aura lieu ce vendredi 30 mai. Le bar et l'animation seront assurés par Panache & Cie.

Accueil du mercredi : les intervenants bénévoles se sont bien investis sur ce dernier trimestre, par contre on constate une baisse de la fréquentation des enfants par rapport à l'année dernière.

Borne vêtements : le conseil municipal approuve l'installation d'une nouvelle borne pour le recueil de vêtements au profit de l'association Hauts de Flandre Insertion, à côté de celle déjà présente.

Poste de secrétaire général de mairie : le service de légalité a demandé le retrait de la délibération prise lors de la dernière réunion du conseil municipal. Un arrêt municipal doit être pris en lieu et place.

L'ensemble du conseil municipal approuve le retrait de la délibération n°14/2025 du 31 mars 2025.

Un dernier tour de table est réalisé :

Madame Karine DEWYNTER demande si une solution peut être prise pour le dépôt de déchets verts. Les barrières restent souvent ouvertes. Les cadenas ont été volés. De nouveaux cadenas seront soudés afin qu'ils ne soient plus volés.

Monsieur Pierre LEVISSE précise que le poteau STOP du chemin des capucines est déboité et que le panneau de rue est cassé. Le nécessaire sera fait.

La séance est clôturée à 20h30

Prochaines réunions :

Adjoints :	lundi 01/09/2025 à 18h00
CM :	lundi 08/09/2025 à 19h00

